

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00357

**MARCHE DE MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION, DE LA VENTILATION ET
DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS GERES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE -
AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2013 DCAP 376**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160713-D20160035710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

MARCHE DE MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION, DE LA VENTILATION ET DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS GERES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2013 DCAP 376

Le marché n° 2013 DCAP 376 relatif à la maintenance de la Climatisation, de la Ventilation et du Chauffage (CVC) de divers établissements de Saint-Etienne Métropole (lot 3) a été notifié le 06 janvier 2014. Il s'agit d'un marché de Prestations Forfait (PF), conclu sans montant minimum ni maximum, qui concerne les systèmes des salles La Grange et La Cave Voûtée (Fontanès), de l'église du Corbusier (Firminy), des bâtiments 1 et 59 de Novaciéries (Saint-Chamond), des Centres Techniques Communautaires d'Unieux et Saint-Chamond, et des Réserves des trois musées (Saint-Etienne).

Le site Novaciéries à Saint-Chamond est géré entièrement par Cap Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016. Il convient donc de retirer du marché les bâtiments n°1 et 59 du site Novaciéries.

D'autre part, Saint-Etienne Métropole possède des locaux pour son service "Vélivert" vers la gare de Châteaucreux à Saint-Etienne. Les matériels CVC de cet espace ne sont pas entretenus régulièrement et il convient de souscrire un contrat de maintenance pour ceux-ci auprès d'une entreprise spécialisée.

Cette prestation de maintenance correspond parfaitement à l'objet du marché susvisé, conclu avec la société SPIE Sud-Est. Il est proposé de conclure un avenant au marché n°2013 DCAP 376 afin :

- de sortir du champ d'application du marché les bâtiments n°1 et 59 du site Novaciéries ;
- d'y inclure la maintenance des matériels CVC du local "Vélivert" de Châteaucreux.

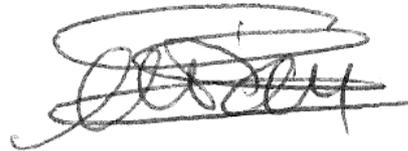
En termes financiers, cela représente une diminution du montant du marché de 2 106,00 € HT annuels (retrait Novaciéries) et une augmentation de 720,00 € HT annuels (ajout Vélivert). Au total, le montant initial annuel du marché serait donc réduit de 1 386,00 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise la conclusion d'un avenant n° 2 au marché n° 2013DCAP376 – lot 3 – conclu avec la Société SPIE Sud-Est, dans les conditions exposées ci-avant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant n° 2 au marché précité ;**
- **les dépenses correspondant à la maintenance des matériels CVC du local "Vélivert" de Châteaureux seront imputées sur le budget Direction Transports et Mobilité, article 6156.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU